

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2011

LE VINGT SIX AVRIL DEUX MIL ONZE à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : LEBARBIER Christelle, CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, COEURET Laurent, DEROUIN Joël, DROUET Dominique.

Etait absent excusé : BOURNEUF Georges.

Mle LEBARBIER Christelle a été élue Secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

Mr DROUET Dominique souhaite rajouter au compte rendu du 28 mars que les travaux pour l'horloge n'ont pas été votés à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU PROJET, CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, SUIVI DU DOSSIER

Le 04 avril 2011, la SAFEGE a déposé son projet en mairie.

Une réunion est prévue le 11 mai prochain à 14h pour la présentation du calendrier des travaux et l'analyse des propositions DCE.

L'acquisition du terrain pour l'installation de la station a eu lieu le mercredi 20 avril 2011.

Une réunion publique d'information avec les habitants de la commune sera organisée début juillet, préalablement.une édition spéciale du « Petit Maisoncellois » sera éditée pour informer les habitants des travaux importants qui seront réalisés au cours du deuxième semestre 2011.

Une convention d'assistance technique est proposée par le Conseil Général, via le SATESE, pour une durée de 2 ans et pour un coût de 0,31€ TTC par habitant pour 2011. Elle concerne essentiellement les visites de fonctionnement, de contrôle de conformité et les bilans de fonctionnement de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Suite à la réception des nouveaux taux rebasés pour tenir compte des réformes en cours (transfert de la part départementale de la taxe d'habitation aux communes), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1% les 4 taxes directes locales pour l'année 2011, à savoir

	Taux 2010	Taux 2011
Taxe habitation	19,95	20,15
Taxe foncier bâti	15,84	16,00
Taxe foncier non bâti	23,66	23,90
Cotisation foncière des entreprises	16,86	17,03

Ces nouveaux taux devraient entraîner une majoration des contributions directes pour l'année 2011 pour la commune, contributions supérieures à celles retenue au budget voté en mars et validé par la Sous Préfecture début avril.

DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Suite à la suppression de la taxe professionnelle et à l'attribution de versements complémentaires aux collectivités, la commune connaît un accroissement de ses ressources et, de ce fait, subit un nouveau prélèvement : GIR (garantie individuelle de ressources) non prévu au budget 2011.

Le Conseil Municipal vote, à la majorité, la décision modificative suivante au budget de la commune 2011 :

- Atténuation de recettes
- | | | |
|--------|---------|-----------|
| 739116 | Dépense | + 5 206 € |
| 7311 | Recette | + 5 206 € |

TAXE SUR LES DECHETS

Le plan de circulation des camions de la COVED, et des autres prestataires, pour le ramassage des ordures ménagères, produit des nuisances sonores importantes dans le village. Mr le Maire souhaite demander au SMIRGEOMES une indemnité sur ses activités de centre de tri des déchets ménagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude du sujet et d'aborder de nouveau ce sujet lors d'un prochain conseil.

DELIBERATION D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UN REMPLACEMENT CONGE MATERNITE

La commune se trouvant confrontée ponctuellement à un besoin de personnel, pour le remplacement de la secrétaire de mairie durant son congé maternité,

Le conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée et pour faire face au besoin précité, un agent non titulaire à temps non complet 13 h30/semaine correspondant au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- et que la rémunération de l'agent non titulaire s'effectuera par référence à l'indice brut 298

- autorise en conséquence le maire à signer l'arrêté d'engagement
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

RANDONNEE BILURIENNE

La randonnée se déroulera le 3 juillet, il reste à définir le trajet et à trouver un terrain d'accueil.

DOSSIERS EN COURS

- Renforcement des lignes électriques rurales :
- Vente de la maison 7 rue du Val de Loir : un compromis de vente a été signé le 29 mars avec une signature définitive prévue normalement fin mai.

INFORMATIONS DIVERSES

- Redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères au 01/01/2012 :
A partir du 11 mai, une enquête va être réalisée sur l'ensemble du Pays Bilurien pour informer la population sur la redevance incitative et recenser les bacs.
Mr Jacky CRUCHET, Mr Robert FORGEARD et Mr Joël DEROUIN sont nommés référents de la commune pour le SMIRGEOMES.
- Plantations : le devis de DAOUST Horticulture a été accepté.
- Cérémonie du 8 mai : l'information est en cours de distribution
- Référent tempête : Joël DEROUIN

La séance est levée à 22 H 35 après lecture de ce PV.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.